



Le deux mai deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno CHALAYER, Maire.

Présents :

Maire :	Bruno CHALAYER
1 ^{ère} Adjointe :	Estelle VIRIN
2 ^{ème} Adjoint :	François-Xavier LICTEVOUT
3 ^{ème} Adjoint :	Georges MICHALET
Conseillers Municipaux :	Sébastien BOUGAMONT Marlène HERNANDEZ Vanessa CONTINI Philippe REYNAUD (arrivé à 19h00) Emilie PION Sandrine TEBIB Angélique PEREIRA

Absents excusés :

Norbert FRANC
Marie-France PHILIPPE

Autre(s) participant(s) :

Secrétaire de Mairie : Rachel ROMESTIN

Secrétaire de séance : Mme Angélique PEREIRA

Sommaire:

DECISIONS:

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024 3

II. ADHESION A LA CONVENTION CADRE DES SERVICES SECRETAIRE DE MAIRIE ITINERANT, INTERIM, PORTAGE SALARIAL DU CDG42 3

III. REPARTITION DU PAIEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL EMPLOYE PAR LA COMMUNE DE CRAINTILLEUX DANS LA CADRE DU RPI CRAINTILLEUX-RIVAS 3

QUESTIONS DIVERSES

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Approuvé à l'unanimité

II. ADHESION A LA CONVENTION CADRE DES SERVICES SECRETAIRE DE MAIRIE ITINERANT, INTERIM, PORTAGE SALARIAL DU CDG42

Le Conseil municipal RIVAS,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Loire (Centre de gestion de la Loire) au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires, propose aux collectivités du département de la Loire et à leurs établissements publics une prestation facultative de service de remplacement et de renfort.

Considérant que le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention cadre d'adhésion ;

Considérant qu'en adhérant à ce service, la collectivité/l'établissement pourra recourir, en tant que de besoin, et en fonction de la disponibilité du personnel géré par le Centre de gestion de la Loire :

- à la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e), agent permanent du Centre de gestion de la Loire (prioritairement pour assurer les missions de secrétaire de mairie, en mairie de moins de 3500 habitants, accessoirement pour assurer des missions nécessitant une forte compétence administrative quelle que soit la strate géographique de la collectivité)
- à la mise à disposition d'un agent du service intérim, agent non-permanent du Centre de gestion de la Loire recruté spécifiquement pour la mission sollicitée (pour mission administrative dans les domaines : accueil, état-civil, urbanisme, finances, ressources humaines, élections...)

En outre, en application de cette convention, le Centre de gestion de la Loire peut aussi assurer la gestion administrative et financière liées au recrutement des emplois saisonniers, renforts ponctuels ou remplacements d'agents de toutes filières, préalablement sélectionnés par la collectivité, dans le cadre du Portage salarial ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Décide** d'adhérer à la convention cadre aux services facultatifs Secrétaire de mairie itinérant/Portage salarial/Intérim proposée par le Centre de Gestion de la Loire ;
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention cadre d'adhésion aux services facultatifs Secrétaire de Mairie itinérant/Portage salarial/Intérim, et à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- ✓ **Précise** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget de la Commune.

VOTE : 10

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

III. REPARTITION DU PAIEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL EMPLOYE PAR LA COMMUNE DE CRAINTILLEUX DANS LA CADRE DU RPI CRAINTILLEUX-RIVAS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le fonctionnement du RPI Craitilleux-Rivas ainsi que les coûts incombant aux deux Communes relatifs aux services proposés au sein du RPI : cantine, garderie péri-scolaire, études surveillées

La Commune de Craitilleux emploie le personnel et établit en fin d'année scolaire un titre de recettes correspondant aux charges de personnel du RPI calculé au prorata du nombre d'élèves de chaque commune.

La Commune de Craitilleux sollicite la mise en place d'un paiement échelonné afin de lui éviter une avance de trésorerie trop importante. Cette répartition se ferait en deux paiements : le premier dit « acompte » au mois de décembre et le second dit « solde » à la fin de l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Décide** d'approuver le remboursement des frais de personnel à la Commune de Craitilleux en deux paiements,
- ✓ **Valide** la périodicité des paiements : un « acompte » payé au mois de décembre et le « solde » payé à la fin de l'année scolaire,
- ✓ **Fixe** le montant de l'acompte à 30 000.00 €. Le solde sera payé sur présentation des frais de personnel.
- ✓ **Précise** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget de la Commune.

VOTE : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

QUESTIONS DIVERSES

✓ Rapporteur Bruno CHALAYER :

⇒ Elections européennes : tenue du bureau de vote

⇒ Début de démolition maison Alvès : début de travaux le 13 Mai

⇒ Recrutement secrétaire de Mairie : entretien le 07 Mai : 2 candidats reçus le matin et 2 l'après-midi.

⇒ Prochain Conseil Municipal : Jeudi 30 Mai à 18h45

⇒ Cérémonie du 08 Mai : cérémonie à 11h30 devant le monument aux morts.

⇒ Reprise du bail commercial du bar-restaurant : rdv avec les frères Charvolin.

✓ Rapporteur Estelle VIRIN :

⇒ Demande de dérogation scolaire : fratrie de 2 enfants - pour rentrée de septembre – le Conseil Municipal approuve cette demande.

⇒ Remise des calculatrices : dans l'attente du retour de l'école pour fixer la date.

⇒ Repas CCAS du 14 Juin : cuistot d'un soir est choisi pour le repas.

✓ Rapporteur François-Xavier LICTEVOUT :

⇒ Rdv pour transfert de compétence Assainissement : Ccfe va intervenir par étape.

⇒ Travaux Assainissement : rdv avec le bureau d'études Telyp. Il convient de décharger le réseau car trop d'eaux pluviales se déversent sur le réseau assainissement – Travaux envisagés au Marendon et chemin de la Vorzillière.

✓ Rapporteur Georges MICHALET :

⇒ Demande de mise en place d'un programme de travaux annuels sur tous les bâtiments communaux : faire un état-lieux de chaque bâtiment.

⇒ Travaux école : classe de M. Durand sera rénovée cette année.

Séance levée à 19h55

